



# Assemblée générale

Distr. générale  
22 décembre 2018  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-treizième session

Points 74 c) et 136 de l'ordre du jour

**Promotion et protection des droits de l'homme :**  
**situations relatives aux droits de l'homme et rapports**  
**des rapporteurs et représentants spéciaux**

**Budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019**

## **Situation des droits de l'homme dans la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol (Ukraine)**

**Incidences sur le budget-programme du projet de résolution**  
**[A/C.3/73/L.48](#)**

### **Rapport de la Cinquième Commission**

*Rapporteur* : M. Hicham **Oussihamou** (Maroc)

1. À ses 25<sup>e</sup> et 26<sup>e</sup> séances, les 14 et 22 décembre 2018, la Cinquième Commission a examiné, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'état présenté par le Secrétaire général ([A/C.5/73/14](#)) concernant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.3/73/L.48](#) et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/73/650](#)). Les déclarations et observations faites au cours des débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants<sup>1</sup>.
2. À sa 26<sup>e</sup> séance, le 22 décembre, la Commission était saisie d'un projet de décision ([A/C.5/73/L.4](#)) déposé par la Fédération de Russie.
3. À la même séance, le représentant de la Fédération de Russie a retiré le projet de décision [A/C.5/73/L.4](#).
4. Toujours à la même séance, la Commission était saisie d'un projet de décision ([A/C.5/73/L.19](#), sect. I) déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de l'Arabie saoudite. Toujours à sa 26<sup>e</sup> séance, la Commission a adopté le projet de décision [A/C.5/73/L.19](#) sans le mettre aux voix (voir par. 5).

---

<sup>1</sup> [A/C.5/73/SR.25](#) et [A/C.5/73/SR.26](#).



## Décision de la Cinquième Commission

5. Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général<sup>1</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>, la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution [A/C.3/73/L.48](#), aucune ressource supplémentaire ne sera nécessaire.

---

<sup>1</sup> [A/C.5/73/14](#).

<sup>2</sup> [A/73/650](#).